

Le Diplôme National du Brevet session 2017

<p style="text-align: center;">Les séries pour l'inscription des candidats</p>	<p>Deux séries : Série générale pour les élèves de 3^{ème} générale Série professionnelle par défaut pour les candidats de 3^{ème} à dispositifs particuliers : 3^{ème} prépa-pro, les SEGPA, les ULIS, les DIMA, les UPE2A et autres cas particuliers. Les candidats individuels (dont les DIMA) choisissent leur série.</p>
<p style="text-align: center;">L'évaluation du socle commun</p> <p style="text-align: center;"><i>Les niveaux de maîtrise remontent par CYCLADES (400 points)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du dernier conseil de classe de cycle 4 (3^e), après concertation au sein de l'équipe enseignante de chaque classe, le chef d'établissement positionne chaque élève, dans l'application « Livret scolaire unique » / Bilan de fin de cycle 4, sur un niveau 1, 2, 3 ou 4 pour chacune des huit composantes du socle commun en cochant la case du niveau. • Ce positionnement est converti par CYCLADES en attribution de points (10, 25, 40 ou 50 selon le niveau) pour un total maximal de 400 points en série générale comme en série professionnelle.
<p style="text-align: center;">Les épreuves (NS n°2016-063 du 06-04-2016)</p> <p style="text-align: center;"><i>Les notes remontent par CYCLADES (300 points)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une épreuve orale (15 minutes) : entre le 15 avril et le 30 juin 2017. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cet oral porte sur un projet mené au cours d'un EPI ou s'inscrivant dans l'un des parcours éducatifs. Un candidat individuel peut aussi présenter un projet relevant de sa formation personnelle ou professionnelle. ○ L'épreuve est notée sur 100 points. ○ On évalue la prestation orale du candidat, pas son projet ni un dossier : 50 points pour la maîtrise de la langue française à l'oral, 50 points pour la maîtrise du sujet, c'est-à-dire comment le candidat expose sa démarche de projet, les connaissances et compétences qu'il a ainsi acquises. • Deux épreuves écrites : <ul style="list-style-type: none"> - mathématiques-physique-chimie ou sciences de la vie et de la Terre ou technologie (2h + 1h) : notée sur 50 + 50 (2 disciplines choisies sur les 3) - français –HG-EMC (2h + 1h + 2h) : français noté sur 20 (analyse de corpus) + 10 (dictée + réécriture) + 20 (travail d'écriture) + HG-EMC noté sur 50 points <p>Total des points des épreuves : 300 points qui s'ajoutent aux 400 points d'évaluation du socle commun. Il faut 350 points pour obtenir le DNB. Mention AB à 420 points, B à 490 points, TB à 560 points.</p>
<p style="text-align: center;">Les aménagements d'épreuves pour situations de handicap</p>	<p>Se reporter à l'arrêté du 10 octobre 2016. Une notice explicative précisera comment calculer les notes en fonction de l'aménagement accordé.</p>
<p style="text-align: center;">Les sections internationales des collèges et des établissements franco-allemands (arrêté du 30-11-2016 modifiant l'arrêté du 25-06-2012)</p>	<p>Deux épreuves écrites de droit commun (sur 100 points chacune) : « mathématiques- sciences », « français-HG-EMC »</p> <p>Trois épreuves orales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenance d'un projet (sur 100 points) - LVE de la section (sur 50 points) - discipline non linguistique de la section (sur 50 points). <p>Total sur 800 points.</p>
<p style="text-align: center;">Les candidats individuels</p>	<p>4 épreuves : - 3 épreuves écrites : « langue vivante étrangère » (1h30 / 100 points), « mathématiques-sciences » et « français – HG-EMC » comme les autres candidats (mêmes horaires / sur 200 points chacune) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 épreuve orale (la même que les autres candidats / sur 200 points). <p>Total sur 700 points.</p>
<p style="text-align: center;">Les candidats du ministère de l'Agriculture</p>	<p>Tous inscrits en série professionnelle. Pour l'épreuve de sciences, ils passent physique-chimie et biologie-écologie.</p>
<p style="text-align: center;">Le socle commun</p> <p style="text-align: center;">Le Livret scolaire unique</p>	<p>Le positionnement par rapport à la maîtrise des 8 composantes du socle commun est obligatoire en fin de cycle 4. Il doit être enregistré dans l'application nationale « Livret scolaire unique » (LSU), éventuellement via une application tierce habilitée, pour transfert dans l'application CYCLADES.</p>